



Charte de l'adhérent

C'est quoi un centre social ?

Les centres sociaux sont des structures de proximité qui animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant·e·s, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins dans le territoire. Surtout, tout cela se construit et est porté par des habitant·e·s.

Le centre social, c'est vous !

Pourquoi j'adhère ?

- Adhérer à une structure ➤ Centre socioculturel (CSC) Clara Zetkin
- Adhérer à un projet ➤ Projet social
- Adhérer à des valeurs ➤ La dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

- ☛ Pour participer à des activités et bénéficier de services.
- ☛ Pour soutenir et contribuer à la réflexion du projet social du CSC.
- ☛ Pour m'investir dans des actions en tant que bénévole.
- ☛ Pour m'engager au comité d'usagers.
- ☛ Pour contribuer à la réflexion du projet du centre, des thématiques portées par la structure (Lutte contre les discriminations, Droits des femmes, la mémoire...)

Adhérer :

- C'est faire vivre un projet collectif dans lequel vous vous impliquerez.
- C'est un acte citoyen et de soutien à l'action d'un centre.

L'adhésion, au-delà de l'aspect financier, est un signe symbolique d'approbation des valeurs portées par les centres socioculturels et plus largement par la fédération des centres Socioculturels.

Modalités d'inscription

1°) Les règles de vie en collectivité

- L'assiduité, l'engagement, c'est important pour le bon déroulement et la cohérence du groupe.
- La ponctualité est une preuve de respect.

2°) Validation de l'inscription

- L'inscription aux ateliers et aux sorties est validée après règlement au service régie en mairie.



3°) Annulation

- En cas d'annulation par l'adhérent, aucun remboursement ne sera fait.
- Si une sortie est annulée à l'initiative du centre, la sortie sera reportée ou remplacée par une autre.
- En aucun cas un remboursement est possible.

4°) Places / sortie ou atelier

- Une période d'inscriptions aura lieu à chaque trimestre pour les ateliers et sorties jusqu'à épuisement des places.

5°) Famille

- Chaque famille inscrit uniquement sa propre famille selon la composition familiale inscrite sur la fiche d'adhésion.
- Les enfants ne peuvent pas s'inscrire sans la présence de leurs parents.

6°) Absence

- En cas d'absence, merci de prévenir le CSC par téléphone ou mail :
Téléphone : 01 85 57 39 85
Mail : centre.socioculturel@mairie-villetaneuse.fr
- Pour les ateliers trimestriels, le CSC se réserve le droit en cas d'absences répétées de réattribuer la place sans remboursement.

Une place réservée et non utilisée = une famille sur le côté !

Déroulement des sorties :

- Les accompagnateurs qui participent à la sortie ont en charge de veiller au bon déroulement de la sortie pour l'ensemble du groupe.
Ils sont déchargés de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont sous la seule responsabilité de leurs parents.
L'accompagnateur n'est pas le parent !
- Pour le bon déroulement de la sortie il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité (bienveillance, entraide, solidarité, ponctualité).
- Les participants doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité (plan Vigipirate, surveillance lors de baignade, ceintures attachées dans le car, etc...).
- Durant les voyages en car, les parents doivent être assis à côté de leurs enfants.

Tarifs :

Adhésion :

L'adhésion est au prix de 6,09€ par an pour l'ensemble de la famille (janvier à décembre).
Elle doit comporter la composition familiale (parents et enfants).

Ateliers trimestriels :

3 périodes : octobre à décembre / janvier à mars / avril à juin.
2,54€ par enfant par trimestre
5,08€ par adulte par trimestre.

Sorties :

2,54€ par enfant par sortie.
5,08€ par adulte par sortie.